

15ème législature

Question N° : 37100	De Mme Patricia Lemoine (Agir ensemble - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Réouverture des bassins intérieurs pour les clubs de natation	Analyse > Réouverture des bassins intérieurs pour les clubs de natation.
Question publiée au JO le : 09/03/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Patricia Lemoine interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur la reprise de la natation en clubs amateurs dans les bassins intérieurs. En raison de la situation sanitaire encore fragile, seules les activités sportives en clubs en extérieur et dans le respect du couvre-feu sont actuellement autorisées. De fait, toutes les activités en intérieur sont actuellement proscrites au niveau associatif amateur. Cette règle affecte particulièrement le monde de la natation, dont la pratique en bassins intérieurs par les licenciés en clubs est actuellement à l'arrêt. Si la pratique en bassins extérieurs est encore possible, les centres aquatiques ne possèdent pas tous de bassins extérieurs d'autant qu'ils impliquent des conditions climatiques idéales, facteur soumis à un fort aléa durant l'hiver et le printemps. Ainsi, la Fédération française de la natation et l'ensemble des clubs se retrouvent davantage impactés par la crise sanitaire. Sur le plan financier, ce sont de nombreux clubs qui se retrouvent en grande difficulté depuis près d'un an. Sur un plan humain, ce sont des milliers de licenciés qui ne peuvent plus pratiquer ce sport, qui participe pourtant fortement à leur équilibre physique et psychique. L'arrêt de ce sport au niveau amateur a également d'importantes conséquences en matière de santé publique puisqu'il joue un rôle important dans la prévention des noyades, alors même que la période estivale approche. Alors qu'aucun *cluster* n'a été détecté dans les piscines couvertes sur l'ensemble du territoire français, elle lui demande donc si elle envisage dans les jours prochains de permettre aux clubs de natation de reprendre leur activité, avec application d'un protocole sanitaire strict, ce qui constituerait une bouffée d'oxygène importante pour ce sport et ses licenciés.